

Maintien des règles départementales du mouvement !

Respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel !

Non à une phase unique de mouvement avec obligation de vœux géographiques !

Déclaration des élus du personnel unanimes à la CAPD du 10 janvier 2019

« Monsieur le Directeur Académique,

Les élus du personnel unanimes vous demandent solennellement de retirer les propositions faites lors du GT CAPD du 10 décembre 2018 remettant fondamentalement en cause les règles départementales du mouvement négociées depuis de longues années, qui ont fait leur preuve, ainsi que les prérogatives de la CAPD.

Les élus CAPD exigent le retrait immédiat de la proposition d'organiser de fait le mouvement sur une seule phase avec vœux géographiques obligatoires.

Les élus du personnel refusent toute nomination d'office à titre définitif sur un poste non choisi qui serait obtenu par la formulation d'un vœu géographique à la 1^{ère} comme à la 2^{ème} phase du mouvement.

Si cette proposition remettant en cause les règles départementales du mouvement et les prérogatives de la CAPD n'est pas immédiatement retirée, nos organisations syndicales appelleront l'ensemble des personnels à la mobilisation dès la sortie de cette réunion. »

Monsieur le Directeur Académique a répondu que « *pour l'instant toute décision était suspendue dans l'attente de la réunion convoquée au ministère le 15 janvier.* ». Une délégation intersyndicale a été reçue le 21 janvier par le Directeur Académique.

Compte rendu de la délégation intersyndicale du 21 janvier

Le Directeur Académique informe la délégation des annonces ministérielles :

- désormais, **les CAPD n'auraient plus prérogative sur l'élaboration des règles du mouvement,**
- le ministère veut imposer une **phase unique de mouvement, identique dans toute la France** (nouveau logiciel national) avec l'obligation de formuler **au moins 2 vœux géographiques larges** pour les enseignants actuellement à titre provisoire pour affecter à **titre définitif** tous les personnels sur **tous les supports disponibles** (y compris les compléments de décharge, temps partiel, etc.).

En conséquence, les syndicats SNUDI-FO, SNUipp-FSU et SE-UNSA appellent tous les collègues à signer et faire signer rapidement la pétition ci-après qui sera portée au Préfet et au Directeur Académique lors d'un rassemblement départemental (les informations précises suivront).

PETITION

Nous, enseignants soussignés,

- exigeons le maintien des règles départementales du mouvement.**
- exigeons le respect des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel.**
- refusons une phase unique de mouvement avec obligation de vœux géographiques.**

Nom - Prénom	Ecole - Etablissement	Commune	Signature

A retourner au plus tard mardi 5 février midi aux élus du personnel
SNUDI-FO : 20 av. Monclar - BP 80010 - 84 004 AVIGNON cedex 01 - FAX 04 90 14 16 39 -snudi.fo84@free.fr
SNUipp-FSU : 116 rue Carreterie 84000 AVIGNON – FAX 04 90 85 86 36 - snu84@snuipp.fr
SE-UNSA : 5 rue Favart 84 000 AVIGNON - FAX 04 90 86 96 39 - 84@se-unsas.org